

Blagnac le 24/10/2019

Motion du département informatique

En réunion de département, les enseignants du département informatique de l'IUT de Toulouse2 Blagnac ont pris connaissance du projet d'arrêté portant sur la réforme de la Licence Professionnelle dans lequel est décrite la proposition de « Bachelor Universitaire de Technologie », formation en 3 ans portée par les IUT.

A leur connaissance, aucun arrêté de diplôme n'a jamais mentionné un taux de réussite.

Ils s'opposent à la présence d'objectifs chiffrés en termes de taux d'admission de types de bacheliers, de taux de réussite d'étudiants et d'insertion professionnelle de diplômés. Les spécialités et les bassins géographiques présentent des contextes très différents ne pouvant s'accommoder de ce type d'injonction.

Ils sont très inquiets quant à la visibilité de la voie technologique dans le cycle de Licence et la reconnaissance d'un diplôme positionné sous un arrêté de LP et non sous un arrêté en propre tel que l'était le DUT.

Ils restent dubitatifs quant au maintien d'un diplôme sous le nom de DUT à 120 ECTS alors qu'il ne recouvrira pas les mêmes attendus et qu'il ne favorisera pas nécessairement l'élévation du niveau d'études au grade de licence des publics entrants, servant au contraire potentiellement aux étudiants voulant sécuriser leur parcours vers une poursuite d'études longues.

Ils tiennent à préciser que le cursus DUT plébiscité par les entreprises s'est démarqué dans le dernier rapport de l'OCDE qui salue les résultats de la France pour ses filières courtes de l'enseignement supérieur, à savoir les BTS et DUT,

(<https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/bts-et-dut-la-france-citee-en-modele-1130565>).

L'équipe pédagogique affirme œuvrer :

- à l'admission des candidats les plus adaptés quelle que soit leur origine,
- à la réussite du plus grand nombre d'étudiants
- à l'employabilité de tous les diplômés (quel que soit le niveau de qualification choisi et/ou attendu par les partenaires professionnels).

Elle est extrêmement inquiète sur ses capacités à le faire dans le contexte de proposition du BUT.

- Motion votée à l'unanimité par l'équipe pédagogique.